Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Général du 3.12.2019

Ordre du jour :

- 1. Budget 2020, préavis N° 2-2019
- 2. La boulangerie
- 3. Zone de sources du Bochet
- 4. Divers
- 5. Propositions individuelles

N.B.: Nous recherchons toujours un ou une remplaçant(e) pour la reprise du poste de secrétaire au Conseil général.

Le président M. Jean-Luc Noël ouvre la séance à 20h00. La parole est directement donnée à la secrétaire pour l'appel. 39 membres sont présents sur 58, soit une majorité de 18 (58 :3 -1).

La secrétaire lit le procès-verbal de la dernière séance du 11 juin 2019. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

1. Budget 2020, préavis N° 2/2019

M. Guignard Syndic prend la parole pour le budget 2020 et lis le préavis N° 2/2019.

Ce dernier nous commente les principales rubriques.

Le budget 2020 se caractérise par des dépenses pour CHF 2'725'798.00 et des revenus à hauteur de CHF 2'669'039.00 soit un excédent de charges de 2,13 %.

La parole est donnée à M. Francesco Di Certo qui nous lit le rapport de la Commission des Finances.

Aucun commentaire de l'assemblée concernant ce budget n'est fait. Il est demandé au Conseil Général d'accepter le budget 2020 et d'autoriser la Municipalité à effectuer les dépenses présentées.

Le budget 2020 est accepté à l'unanimité.

2. La boulangerie

La parole est donnée à M. le Municipal Marc Aubry pour la présentation des travaux réalisés dans le bâtiment de la boulangerie.

La Municipalité se réfère sur deux bases de préavis, qui avaient été validés par le Conseil général.

- 1. Le préavis 12/2016, de l'étude relative à la transformation de la boulangerie, qui se montait à CHF. 205'200.-.
- 2. Le préavis 4 stage 5/2017, de la réalisation des travaux pour la boulangerie, qui se montait à CHF. 1'796'000.-, soit pour un montant total de CHF. 2'001'200.-.

Le décompte final qui a eu lieu durant l'année 2019, comprenant les factures totales relatives à l'entier des Etudes et des travaux de la boulangerie, se monte à CHF. 1'987'773.-, soit quelque peu inférieur à l'enveloppe reçue précédemment.

3. Zone de sources du Bochet

La commune de Fey possède des sources du côté Est du Bochet. Depuis des dizaines d'années l'utilisation de cette zone est dictée par un règlement avec 3 zones définies. Chaque zone avait des restrictions et utilisations liées.

Malgré ces zones strictes, nous avons trouvé des problèmes de nitrate dans l'eau entre 2010 et 2018. Ces anciens plans de restrictions en vue d'une réduction de nitrate avaient en fait que peu d'influence.

De 1991 à 2014 la limite officielle se montait à 40 mg. Nous aurions dû nous situer à une limite plus basse afin d'être dans la norme.

Etant donné que l'échéance des contrats de location de terrains devaient être renouvelés entre la commune et les exploitants (tous les 6 ans), des discussions constructives ont eu lieu. Notamment avec M. Michel Jaunin qui était propriétaire de la parcelle 196 en zone de source. La Municipalité a alors entrepris de faire un échange de terrain avec ce dernier afin que la Commune devienne propriétaire de cette parcelle 196. D'autre part, divers échanges ont eu lieu également avec différents propriétaires du village.

Cette année, nous avons réorganisé cette zone pour protéger nos sources. La filiale de l'entreprise Prometerre a été contactée pour établir tous les calculs d'échange des terrains entre le propriétaire et la commune, afin d'avoir un équivalent de valeur entre les deux parcelles.

La procédure a été mise en route avec le bureau Mosini et Caviezel SA. Actuellement, tout est réglé et les documents sont chez le notaire à Echallens en préparation de signatures. Ce travail a été réalisé en moins de 6 mois. Des restrictions très strictes pour ces parcelles sont élaborées. Toute la zone de source est bien protégée et ne devra exister qu'en zone d'herbe.

La Municipalité remercie tous les propriétaires et toute la population qui ont bien joué le jeu afin d'améliorer la qualité de notre eau. Malheureusement, aujourd'hui nous recevons une mauvaise nouvelle. Des traces de chlorothalonil (fongicide) ont été trouvées dans nos sources dernièrement.

C'est pourquoi, nous passons la parole à M. Eric Glauser, Président de l'AIAE à Echallens qui va nous donner quelques explications à ce sujet.

Chlorothalonil:

Il remercie tout d'abord la municipalité pour avoir pris toutes les mesures nécessaires afin de diminuer cette problématique de nitrate dans les sources de Fey. Suite à cette découverte de chlorothalonil récente dans nos sources, l'AIAE a dû les détourner, du fait que ces dernières ne sont pas mélangées avant d'être consommées. En effet, pour rendre l'eau conforme, nous aurions la possibilité de la

mélanger à d'autres sources sans nitrate dans des réservoirs pour se situer en dessous de la norme.

Nos sources ne sont pas conformes et se situent à 0,15 mg. La norme en vigueur étant passée de 10 mg à 0,1 mg. (Selon la norme européenne qui est unifiée à 0,1 mg). Jusqu'à maintenant, toute la population buvait cette eau et cela ne posait aucun problème. C'est la norme européenne qui a juste changé.

Des analyses sont faites dans tous les points d'eau. Ces analyses sont réalisées par un laboratoire qui travaille sur différents critères. L'eau ne doit pas contenir de microorganisme pathogène ou de micropolluant. Les traces de pollution sont si petites à déceler qu'il nous donne un exemple concret : Pour une quantité d'eau qui correspondrait au Lac de Bienne qui a une superficie de 39 km2 – soit un volume de 1 km3 – Si l'on retrouve 1 nano gramme dans cette analyse, cela correspondrait à une quantité versée d'un litre de jus d'orange dans celui-ci.

Le chlorothanolil est un fongicide utilisé en Suisse depuis les années 1970, homologué par l'OFAG. Il a été utilisé sans crainte par l'agriculture car il était autorisé à l'utilisation pour les pommes de terre, le blé et l'orge. Actuellement, on ne l'utilise que pour la culture de pommes de terre. Ce produit se dégrade très lentement, certains parlent de 10 ans voir plus 20 ou 30 ans ou peut-être ne jamais s'en débarrasser.

Nous trouvons des traces de chlorothalonil dans l'eau en Suisse surtout dans les régions à culture de pommes de terre. L'agriculture devra alors doser au plus juste leur traitement, diminuer les traitements. Incitons les agriculteurs à ne plus utiliser ce produit. Des tests sont faits en Suisse allemande pour traiter l'eau avec des filtres à charbon actif mais rien n'est encore fiable actuellement. Nous espérons vraiment que cela soit la bonne solution.

Une eau de source est clairement meilleure à boire qu'une eau en bouteille. La population ne prend aucun risque en buvant de l'eau de nos robinets. Les normes en vigueur pour la consommation de l'eau sont respectées. Sur les 3 sources de la Commune de Fey, 2 sources ont des normes supérieures à 0,1 mg et ne sont plus injectées dans le réseau.

M. Glauser est remercié par notre syndic et toute l'assemblée par acclamation.

4. Divers

La parole est donnée à M. le Municipal Carlos Bujard qui nous parle de protection de l'environnement. Désormais, l'église de Fey sera éteinte la nuit. Nous pourrons l'allumer quand nous le souhaiterons, soit pour des moments de fête tels que Noël, Nouvel An par exemple ou lors de diverses manifestations, ceci en raison de diminution de la pollution lumineuse et de protection de la faune nocturne.

Suite à une demande faite par M. Marc Jaunin pour sécuriser le Chemin de la Mécanique, la Municipalité s'est réunie avec le Voyer afin d'étudier la possibilité de

pose de potelets à cet endroit-là. Il s'avère que cela n'est pas si simple, il y a beaucoup de paramètres à suivre. La Municipalité présentera alors ce sujet lors d'un prochain Conseil général.

M. Patrick Pesquet, municipal nous donne une information personnelle. Il nous annonce sa démission de la Commune de Fey au 30.06.2020. Il a longuement réfléchi avant de prendre cette décision, mais le temps est venu pour lui de regarder d'autres horizons. Les opportunités et les évènements de la vie ne lui permettrons plus de mener à bien la responsabilité d'être municipal. Un projet de construction d'une villa à Echallens pour fin 2021 ne lui permettrait donc plus également de renouveler son prochain mandat de municipal. Il aura exercé en totalité 9 ans à la Municipalité de Fey, depuis le 01.07.2011. La fonction de municipal est passionnante et intéressante et elle va lui manquer. Il incite à chacun à qui cette fonction pourrait leur apporter de l'intérêt de se présenter et de participer de cette façon à la vie du village. Il remercie déjà ses collègues de la municipalité avec qui ils forment une bonne équipe, les deux secrétaires communaux avec qui il a côtoyé, le bureau du Conseil et les habitants qui lui ont apporté leur confiance.

La fonction de municipal va lui manquer. Il ne va pas couper les ponts, il garde la fête du pressoir, sa forêt, sa famille, la présidence du FC Fey.

L'élection complémentaire est prévue le dimanche 17 mai 2020.

Notre district a fêté ses 10 ans cette année et il y a des brochures qui ont été créés à cet effet, qui sont à disposition pour tous les membres du Conseil général de Fey.

5. Propositions individuelles

Mme Sandrine Rudaz a 3 remarques à apporter :

- Le carrefour central est resté sans poteau indicateur à nouveau cette année. Il n'y a pas eu de panneau de remplacement pour indiquer le chemin aux véhicules.
- Monsieur Carlos Bujard peut lui répondre qu'en effet, le panneau indicateur a été accidenté par une voiture le 28.07.2019. Il faut du temps à la Romande Energie pour nous livrer un mât neuf. En attendant, un mât provisoire a été posé, mais nous ne pouvons pas y mettre des panneaux indicateurs dessus. D'ici la fin janvier nous aurons notre nouveau mât avec un nouvel éclairage est des nouveaux panneaux de signalisation.
- Les panneaux indicateurs avec les noms sur nos chemins perdent leur écusson de Fey. Y aurait-il des retouches à faire ? Monsieur Carlos Bujard prend note de cette remarque et fera le tour des chemins pour faire le nécessaire.
- Site internet pas toujours à jour et pas clair pour tout le monde. Monsieur François Guignard peut lui répondre que le site est en travail encore actuellement. Des retouches sont en cours. Nous prenons note de sa remarque sur la bande déroulante qui indique des informations dépassées.
- Le poste de secrétaire est à reprendre. Notre Président invite l'assemblée à la réflexion pour trouver une solution pour la remplacer. Il la remercie au passage pour son excellent travail.

- Annonce dans les dates des prochains conseils :

3 mars 2020 – (séance facultative)

9 juin 2020 – à la salle du Parlement vaudois à Lausanne – séance ordinaire – avec possibilité de visiter les lieux.

8 septembre 2020 (séance facultative)

1^{er} décembre 2020 séance ordinaire

M. Jean-Luc Noël, Président, profite de remercier le bureau du Conseil, respectivement les scrutateurs, la secrétaire ad-intérim, ainsi que toutes les personnes qui œuvrent pour le bien-être de la Commune.

Un apéritif est servi avec les bons et meilleurs vœux à toute l'assemblée.

Le Président M. Jean-Luc Noël

La Secrétaire Mme Doris Chatelan